



# ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

## Manque de personnels dans la police nationale

Question écrite n° 5155

### Texte de la question

M. Richard Ramos appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur les effectifs de la police nationale en matière de sécurité publique et plus largement en matière aussi d'investigation. À titre d'exemple, dans le Loiret, en 2015, il y avait en corps d'encadrement et d'application (CEA) 495 agents et 69 adjoints à la sécurité (ADS). Les chiffres de septembre 2022 dans ce département sont de 452 CEA et 46 policiers auxiliaires (auparavant ADS). Le département du Loiret manque donc de 66 agents rien que dans ce secteur de la police nationale. Malgré des renforts de 37 personnels en 2021, la situation des effectifs s'est dégradée. Ainsi, il lui demande s'il peut indiquer quelles sont les mesures concrètes qui peuvent être prises pour pallier ces manques de personnels au sein de la police nationale.

### Données clés

**Auteur :** [M. Richard Ramos](#)

**Circonscription :** Loiret (6<sup>e</sup> circonscription) - Démocrate (MoDem et Indépendants)

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 5155

**Rubrique :** Police

**Ministère interrogé :** Intérieur et outre-mer

**Ministère attributaire :** [Intérieur et outre-mer](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [31 janvier 2023](#), page 824

**Question retirée le :** 11 juin 2024 (Fin de mandat)